



CARIGNAN-SALIÈRES
ÉCOLE PRÉSCOLAIRE & PRIMAIRE

1551 rue de l'École
Carignan J3L 0X1
450-461-1187
carignansalieres.csp.qc.ca

DOCUMENT OFFICIEL

GUIDE AUX PARENTS 2018-2019



Commission scolaire
des Patriotes

! www.csp.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. MISSION DE L'ÉCOLE ET PROJET ÉDUCATIF.....	3
2. PERSONNEL DE L'ÉCOLE CARIGNAN-SALIÈRES.....	3
3. QUELQUES DATES IMPORTANTES	7
4. PHOTOS SCOLAIRES	7
5. VOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	8
6. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS-OPP.....	8
7. HORAIRE ET TEMPS D'ENSEIGNEMENT (GRILLE-MATIÈRES).....	8
8. TEMPS D'ENSEIGNEMENT DISPENSÉ PAR LES ENSEIGNANTS-SPÉCIALISTES MINUTES/SEMAINE	8
9. INFORMATIONS GÉNÉRALES	9
10. DÎNEURS- SERVICES OFFERTS.....	12
11. ÉCOLE FERMÉE	14
12. ENCADREMENT DES ÉLÈVES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ.....	14
13. EXEMPTION DES RÉCRÉATIONS ET DES JEUX EXTÉRIEURS	14
14. GESTION DES PLAINTES.....	15
15. MATÉRIEL SCOLAIRE.....	15
16. OBJETS INTERDITS	15
17. COUR D'ÉCOLE	16
18. OBJETS PERDUS/TROUVÉS/BRISÉS.....	16
19. RÈGLES D'ADMISSION AU TRANSPORT DES ÉLÈVES	16
20. RESPONSABILITÉ DES PARENTS	16
21. SÉCURITÉ ET TRANSPORT DES ÉLÈVES.....	18
22. SERVICE DE GARDE.....	18
23. SORTIES LORS D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES	19
24. TENUE VESTIMENTAIRE	19
25. POLITIQUE SUR LES MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE	20
26. LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE20	
27. UN DERNIER MOT	21

I. MISSION DE L'ÉCOLE ET PROJET ÉDUCATIF

I.1. MISSION

L'école a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire, dans le respect du principe de l'égalité des chances.

I.2. PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif a été élaboré l'année scolaire de l'ouverture de l'école en 2013-2014. Vous pouvez le consulter sur le site web de l'école à : carignansalieres.csp.qc.ca Toutefois, il sera révisé cette année en fonction du P.E.V.R. Plan d'engagement vers la réussite de la C.S. des Patriotes.

2. PERSONNEL DE L'ÉCOLE CARIGNAN-SALIÈRES

Administration	Martine Fréchette, directrice Responsable des élèves du préscolaire, 1 ^{ère} et 2 ^e années et des classes spécialisées gr. 974-975-976
	Marie-France Lavallée, directrice adjointe Responsable des élèves de : 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années et classes spécialisées gr. 977 et 978
	Nathalie Bouchard, secrétaire
Spécialistes en éducation physique	Martin Collette, Joanie Desroches, et Alexandre Miller (53,66%)
Spécialistes en anglais	Mélanie Lavoie et Jessika Tardif (58,54%)
Spécialistes en musique	Geneviève Primeau et Simon Champagne (12,20%)
Spécialiste en art dramatique	À nommer
Orthopédagogues	Geneviève Boisvert et Isabelle Paradis
Enseignante groupe 001	Mélanie Boisvert
Enseignante groupe 002	Geneviève Hudon
Enseignante groupe 003	Andrée-Anne Bégin

Enseignante groupe 004	Mireille Proulx
Enseignante groupe 101	Mélanie Turcotte
Enseignante groupe 102	Marie-Ève Rondeau
Enseignante groupe 103	Catherine Saulnier
Enseignante groupe 104	Jennifer Avoine remplacée par Jessica Proulx-Saurette
Enseignante groupe 201	Nathalie Théberge
Enseignante groupe 202	Hélène De Grâce
Enseignante groupe 203	Katia Houle
Enseignante groupe 204	Geneviève Bouchard
Enseignante groupe 301	Stéphanie Dussault
Enseignante groupe 302	Josette Langevin
Enseignantes groupe 303	Marie-Julie Mathieu
Enseignante groupe 401	Estelle Gagnon-Rancourt
Enseignant groupe 402	André Tapps
Enseignante groupe 403	Valérie Roy remplacée par Jean-Sébastien P-Doré
Enseignante groupe 501	Élaine Bouffard remplacée par Janelle Pichette
Enseignant groupe 502	Sébastien Gagnon
Enseignant groupe 503	Manon Tremblay
Enseignantes groupe 601	Christine Bertrand (80%) et Lianette Charette (lundi)
Enseignant groupe 602	Anne Bélanger
Enseignant groupe 603	Alexandre Brissette-Dinielli
Enseignante groupe 974	Jacinthe Burelle / Marie-Pier Hébert TES
Enseignante groupe 975	Isabelle Dupuis / France Matteau TES
Enseignante groupe 976	Jessica Claveau / Éric Mandeville TES
Enseignante groupe 977	Karine Grave / Martin Lafond TES
Enseignante groupe 978	Chrystina Ouimet / Catherine Loiselle TES

Service de garde - Technicienne	Anne Jourdain
Service de garde - Accueil	Marie-Claude Caillé
Service de garde Éducatrices et éducateurs	Céline Mekkelholt
	Mélanie Petit
	Danielle Côté
	Manon Riendeau
	Julie Phaneuf
	Linda Morais
	Serge Bergeron
	Marie-Pier Smith
	Kathleen Brown
	Mélanie Arpin
	Stéphanie Stankevicius
	Louise Gordon
	Khaoula Barkaoui
	Nancy Bergeron
Johanne Mercille	
Classes TSA – Midi	Rolande François
Surveillantes des dîneurs	Marie-Claude Caillé
	Line Lemieux
	Mélany Malo
	Karine Manucci

Techniciennes et Technicien en éducation spécialisée (en classe et récré.) T.E.S.	Marie-Claude Armstrong, Laurent Desbiens Sarah Losier et Marie-Hélène Tellier
Préposées aux élèves P.E.H.	Anick Bouchard, Rolande François et Martine Dufresne
Psychoéducatrice	Peggy Charest
Orthophonistes	Johanne Poirier-Soucy et Noémie Lessard (10%)
Psychologue	À nommer
Intervenante sociale	Guylaine Rouillard
Infirmière	Marie-Andrée Dionne
Concierge	Robert Forand

3. QUELQUES DATES IMPORTANTES

3.1. ÉCHÉANCIER DES BULLETINS

Une communication sur l'évolution des apprentissages de votre enfant vous sera transmise le 12 octobre 2018 et les bulletins vous seront remis par courriel trois fois dans l'année :

- 19 novembre 2018
- 15 mars 2019
- 21 juin 2019

3.2. CONVOCATION DES PARENTS

- **Août**

Première rencontre avec les titulaires pour les parents des élèves du préscolaire, de la 1^{re} année et des classes spécialisées :

Le mercredi 29 août 2018

- **Septembre**

Le mercredi 12 septembre 2018 :

Rencontre avec les titulaires pour les parents des élèves de 2^e à 6^e année (excluant les élèves des classes spécialisées)

Le lundi 17 septembre 2018

Assemblée générale des parents; Élections des nouveaux membres du C.É. Conseil d'établissement et des membres de L'O.P.P. , l'organisme de participation des parents:

- **Novembre**

Rencontre individuelle de parents : Le jeudi 22 novembre 2018, jour et soir

- **Mars**

Rencontre individuelle de parents, si nécessaire : À déterminer

4. PHOTOS SCOLAIRES

Cette année, la séance de photos scolaires pour les élèves et le personnel se tiendra sur deux jours soit : **le lundi 24 septembre** et **le mardi 25 septembre 2018**. Nous vous communiquerons la date exacte pour le groupe de votre enfant.

5. VOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nous soulignons l'importance pour les parents de participer à la vie de l'école. Les parents siégeant au conseil d'établissement sont au nombre de cinq (5).

Il y aura élection des membres de ce conseil lors de l'assemblée générale des parents qui se tiendra le lundi 17 septembre prochain.

Après l'élection des membres, la liste de vos représentants sera déposée sur le site de l'école.

Vous pourrez consulter les procès-verbaux des séances du conseil d'établissement sur le site de l'école. L'ordre du jour y sera déposé avant la rencontre.

6. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS-OPP

Si les parents le désirent, ils peuvent, lors de l'assemblée générale du 12 septembre, former un organisme de participation des parents. L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à la vie de l'école.

7. HORAIRE ET TEMPS D'ENSEIGNEMENT (GRILLE-MATIÈRES)

Précolaire

- Avant-midi : 8 h 25 à 11 h 52 Après-midi : 13 h 07 à 14 h 34

Primaire

- Avant-midi : 8 h 25 à 11 h 52 Récréation AM 10 h 30 à 10 h 45
- Après-midi 13 h 07 à 15 h 32 Récréation PM 14 h 12 à 14 h 27

8. TEMPS D'ENSEIGNEMENT DISPENSÉ PAR LES ENSEIGNANTS - SPÉCIALISTES : MINUTES / SEMAINE POUR CHAQUE CYCLE

Matières	Précolaire	1er cycle	2 ^e cycle	3e cycle
----------	------------	-----------	----------------------	----------

Anglais	---	60	90	90
Ed. physique	30	120	120	120
Musique	---	90	60	---
Art dramatique	---	---	---	60

9. INFORMATIONS GÉNÉRALES

9.1. ABSENCE ET RETARD

Veuillez prendre note que toute absence ou tout retard d'un élève doit être motivé à l'école. Pour ce faire, nous demandons aux parents de nous téléphoner **avant 9 h 00** ou de nous acheminer un courriel le matin ou en début d'après-midi si l'absence débute après le dîner **en précisant** : le nom, le groupe de l'enfant ainsi que le motif d'absence.

Nous vous suggérons d'utiliser **l'agenda** qui est l'outil de communication pour nous aviser si votre enfant doit quitter **en cours de journée**. Vous pouvez également utiliser la boîte vocale au **450-461-1187** ou notre adresse courriel carignan-salieres@csp.qc.ca. avant le début des classes ou le plus tôt possible. Nous prenons les messages régulièrement.

Les retards : après l'heure officielle du début des cours, toutes les portes extérieures sont verrouillées. L'élève en retard devra utiliser la porte principale. Après quelques retards non motivés, l'école communiquera avec vous afin de prendre les moyens nécessaires pour corriger la situation.

Autres absences : nous vous invitons à prendre vos rendez-vous (dentistes, médecins, etc.) en dehors des heures de classe. Ainsi, le message que l'on donne aux enfants est le suivant : "L'école, c'est important".

De même lorsqu'un parent justifie l'absence de son enfant pour un voyage d'agrément, une compétition sportive ou autre, l'école n'est pas responsable des apprentissages vus en classe et non-acquis par l'élève. Il n'est pas de la responsabilité de l'enseignant(e) de

préparer avant le départ, les travaux demandés aux autres élèves, de les corriger ni de faire de la récupération au retour de l'enfant pour les notions vues durant une absence prolongée pour des vacances.

Une telle absence est non motivée telle que définie au sens de la Loi de l'instruction publique.

Les parents doivent être conscients qu'une longue absence peut compromettre le succès scolaire d'un enfant.

9.2. ACCUEIL-ADMINISTRATION

Nous vous demandons, dès votre arrivée à l'école, de vous présenter au secrétariat. Que ce soit pour déposer un colis ou transmettre un message URGENT destiné à votre enfant, nous les acheminerons au destinataire. Vous comprendrez sans doute le bien-fondé de cette mesure qui vise à assurer la quiétude dans les apprentissages ainsi que la sécurité dans l'école. Nous demandons aux parents de ne pas venir attendre leur enfant à l'intérieur de l'école. Veuillez donner rendez-vous à votre enfant à l'extérieur de l'école sur la rue de l'École.

Horaire du secrétariat : 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

9.3. ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Au cours de l'année, l'école organise des activités extrascolaires. Ces activités, payées par les parents, contribuent au développement global de l'élève. Surveillez les inscriptions en cours d'année.

9.4. AGENDA-CAHIERS OU RELIURES DE DEVOIRS

Nous utilisons ces outils de la 1^{re} année à la 6^e année. L'enseignant ou l'élève y écrit ses leçons et devoirs, y planifie ses travaux, y apprend le respect des échéances et l'autonomie. Pour les adultes, c'est un moyen de communication simple et efficace. Ainsi, parents et enseignants y notent leurs questions et leurs remarques. Avisez votre enfant de signaler votre message à son enseignant. Au besoin, l'un et l'autre y apposent leur signature pour indiquer qu'ils ont pris connaissance du message qui leur était destiné. L'élève a la responsabilité de le garder propre et en bon état.

9.5. ARRIVÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE / SURVEILLANCE

Pour des motifs de sécurité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance dans la cour avant 8 h 15 le matin. Les enfants qui dînent à la maison le midi, ne doivent pas arriver avant 13 h 07. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant dans la cour avant ces heures. Des frais de service de garde pourraient être facturés aux élèves qui ne respecteraient pas cette consigne sans autorisation préalable.

Tous les élèves du primaire doivent entrer et sortir par les sorties arrières donnant accès dans la cour de l'école.

9.6. ASSURANCES-ÉCOLIER

La Commission scolaire ne détient pas d'assurances accident pour ses élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

9.7. BÉNÉVOLES

Le travail des bénévoles est très précieux à l'école Carignan-Salières. Le fonctionnement de la bibliothèque, des sorties éducatives, de la réussite de nos campagnes de financement est complètement dépendant de leur généreuse contribution. Si vous désirez vous joindre à notre équipe de bénévoles, nous vous invitons à communiquer avec le secrétariat de l'école (450-461-1187). Bienvenue à nos bénévoles !

9.8. BIBLIOTHÈQUE

Vos enfants ont le privilège de fréquenter la bibliothèque de l'école. Ils peuvent emprunter un, deux ou trois livres par semaine, selon les degrés et les lecteurs. Tous les élèves qui empruntent des livres sont responsables de l'intégrité et de la propreté de ces livres. Ils doivent en prendre grand soin et les manipuler correctement. Si un livre est abîmé, demandez à votre enfant d'en aviser la responsable à la bibliothèque.

Les livres non retournés seront considérés comme perdus et vous seront facturés. Il en est de même pour les livres abîmés qui vous seront retournés à la maison avec la facture du livre.

9.9. BICYCLETTE

Nous demandons votre collaboration afin de revoir avec vos enfants les règles de sécurité lors du trajet vers l'école ou la maison. À vélo, le port du casque est recommandé.

Il est fortement recommandé que chacune des bicyclettes soit munie d'un cadenas afin de prévenir les vols. L'utilisation des bicyclettes est interdite dans la cour de l'école.

9.10 BIJOUX

Pour éviter des problèmes (bris, échanges, vols, ...), nous ne recommandons pas que les élèves apportent des bijoux à l'école. De plus, pour des raisons de sécurité, le port des bijoux est interdit lors des cours d'éducation physique.

9.11 CODE DE VIE

Dès le début de l'année, nous vous demandons de prendre le temps de lire avec votre enfant le « Code de vie » de l'école Carignan-Salières qui se trouve dans l'agenda des 2^e à 6^e année ou dans un duo-tang pour le préscolaire et 1^{ère} année. Tout au long de l'année, vous pourrez ainsi être informés de son comportement.

Toute forme de violence, qu'elle soit verbale, physique ou écrite, vestimentaire ou qu'elle constitue du harcèlement, de l'intimidation, de l'extorsion ou une agression, est une offense grave aux droits et libertés des individus qui fréquentent l'école. L'élève, dont la conduite pose des problèmes, peut avoir une sanction proportionnelle à la gravité de l'infraction commise. Dans certains cas, la direction de l'école peut suspendre l'élève pour un comportement jugé inacceptable.

Notre code de vie contient les comportements attendus de « respect », « sécurité » et de « civisme » que nous jugeons nécessaires pour créer un bon climat et développer des habiletés sociales responsables et harmonieuses. Il est important que les parents appuient l'école dans cette démarche afin que votre enfant sente que nous faisons équipe ensemble pour l'amener à développer les comportements attendus de respect, sécurité et de civilité présentés dans le « Code de vie ».

9.12 VALORISATION

Le personnel de l'école reconnaît et encourage les comportements positifs, les efforts et les réussites en offrant des certificats de mérite à la fin de chacune des 3 étapes à certains élèves par classe qui se sont démarqués de manière particulière.

9.13 COMMUNICATION

Nous émettons, via le courrier électronique et le site web de l'école, un info-parents mensuel, que nous appelons l'« Info-Salières », qui vous permet de suivre les activités et les projets spéciaux de l'école. Veuillez porter une attention particulière au sac d'école de votre plus jeune enfant, car il est notre facteur attiré pour toutes communications adressées à la famille et en particulier pour ceux qui n'ont pas d'adresse électronique. Vous pouvez aussi consulter le site web de l'école.

9.14 DEVOIRS, LEÇONS ET SIGNATURES

Bien que nos horaires soient de plus en plus chargés, une attention privilégiée des parents doit être accordée aux devoirs et leçons. Ces apprentissages structurés comptent pour une grande part dans la réussite scolaire de vos enfants. Les dates de remise des travaux doivent être respectées et lorsque requis, la signature des parents peut être exigée. Essayons d'être constants, c'est important.

10 DÎNEURS- SERVICES OFFERTS

10.1 DÎNEURS À L'ÉCOLE

La période du dîner est de 75 minutes. Avant ou après le repas, les élèves vont dans la cour jusqu'à l'heure d'entrée pour les cours. Des surveillantes veillent à l'organisation, assistent et surveillent les élèves durant le dîner.

Pour respecter les principes de l'environnement, nous vous demandons de favoriser l'utilisation des contenants réutilisables ainsi que d'ustensiles en métal pour les lunchs de vos enfants.

Des fours à micro-ondes sont aussi disponibles pour réchauffer les repas. Toutefois, comme le nombre de fours à micro-ondes est limité, nous demandons aux parents de ne pas recourir uniquement à cette formule de repas.

Les élèves doivent respecter les règlements du Code de vie de l'école.

Nos objectifs, tout comme les vôtres, sont que les enfants apprennent :

- Les bonnes manières à table;
- Les règles d'hygiène;
- À respecter ses amis(es);
- À s'intégrer aux différents groupes;
- À respecter les règles.

Un non-respect des règlements pourrait entraîner une suspension du service.

10.2 LE SERVICE DE TRAITEUR : TRAITEUR FÉLIX

Le traiteur Félix vous propose des menus bien équilibrés et permet aux élèves d'avoir un repas chaud. Pour obtenir un aperçu du service offert, vous pouvez consulter leur site à l'adresse suivante : www.traiteurfelix.com. D'ailleurs, toutes les commandes seront traitées en ligne. Vous pouvez consulter la procédure à suivre pour inscrire votre enfant en cliquant sur l'onglet « Traiteur Félix » sur le site web de l'école.

10.3 DÎNEURS : AUTORISATION POUR DÎNER À L'EXTÉRIEUR

L'élève qui habituellement dîne à l'école doit avoir une autorisation signée et datée par ses parents pour quitter l'école avec un adulte. Cette autorisation libère l'école de toute responsabilité. Cette autorisation devrait être exceptionnelle. Pour des raisons de sécurité, nous n'acceptons pas que les groupes d'élèves s'organisent pour dîner à l'extérieur.

Dîneurs- Tarification

Tous les élèves transportés officiellement par autobus peuvent bénéficier d'un service de surveillance pour le dîner à l'école. Ce service est tarifé selon la politique de la Commission scolaire.

Les élèves marcheurs doivent normalement dîner à la maison. Si cela est impossible, ils peuvent dîner à l'école en s'inscrivant dès le début de l'année.

1er enfant	2e enfant	3e enfant	4 ^e enfant
275.00 \$	275.00 \$	137,50 \$	gratuit

Les dîneurs occasionnels non transportés devront payer 4,25\$ par jour.

Un non-paiement pourrait entraîner une suspension du service.

11 ÉCOLE FERMÉE

En cas de fermeture imprévue de l'école, il est de la responsabilité des parents de prévoir un point de retraite pour leur enfant. Lors de certaines situations (tempête de neige par exemple), la Commission scolaire déclare ses écoles fermées. Elle avise alors la population par l'entremise de la radio ou de la télévision. L'information est disponible sur le site de la Commission scolaire des Patriotes : www.csp.ca

Il est à noter que le service de garde n'est pas ouvert lorsque l'école est fermée pour raisons climatiques ou de force majeure.

Dès le début de l'année, il est très important que vous complétiez la « fiche personnelle de l'élève, en cas d'urgence ». Vous devez y inscrire un numéro de téléphone qui nous permettrait de communiquer avec une personne responsable en cas d'urgence. Veuillez S.V.P. nous aviser en cas de changement au cours de l'année (gardienne, numéro au travail, autres répondants).

12 ENCADREMENT DES ÉLÈVES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ

À l'école Carignan-Salières, le respect des personnes et de leur sécurité est à la base des rapports entre les personnes. La courtoisie, la fermeté et la sollicitude sont les trois attitudes de base que les adultes qui interviennent auprès des élèves adoptent. Ces trois attitudes permettent de développer l'estime de soi, le sentiment de sécurité et de compétence qui emmènent les élèves à coopérer dans le respect et la sérénité. Bien entendu, le même respect est exigé de tous les élèves face à tous les membres du personnel : les règles de courtoisie devront toujours être utilisées pour s'exprimer, que ce soit auprès d'un ou d'une camarade ou d'un ou d'une adulte.

Dans le même esprit, toute activité de jeu requérant des contacts physiques est prohibée afin d'éviter les accidents et prévenir la violence physique.

13 EXEMPTION DES RÉCRÉATIONS ET DES JEUX EXTÉRIEURS

Les enfants qui viennent à l'école doivent être suffisamment en santé pour faire le travail intellectuel demandé et les activités prévues. Dans cette perspective, nous croyons que les élèves devraient prendre leur récréation du matin, du midi et de l'après-midi à

l'extérieur. Seuls les élèves présentant un handicap sérieux ou relevant d'une opération récente ou d'une incapacité spécifique (papier du médecin requis) se verront octroyer la permission de prendre leur récréation à l'intérieur.

14 GESTION DES PLAINTES

Lorsque vous avez des questionnements ou êtes en désaccord avec une décision, nous vous invitons à parler dans un premier temps avec la personne concernée. Si vous n'arrivez pas à une entente, contactez la direction. Au besoin, celle-ci vous informera du processus à suivre auprès de la Commission scolaire.

15 MATÉRIEL SCOLAIRE

L'école met à la disposition des élèves divers matériels didactiques. Nous vous demandons, en début d'année, de couvrir les manuels scolaires que votre enfant apporte à la maison. Il convient ensuite de s'assurer que l'on n'y écrit pas et d'en prendre le plus grand soin puisque ces livres devront servir à d'autres élèves les années suivantes.

Tout matériel détérioré ou perdu devra être remboursé par les parents (manuels scolaires, livres de bibliothèque, instruments de musique, jeux ...). Enfin, chaque élève doit avoir un sac d'école.

16 OBJETS INTERDITS

Voici la liste des principaux objets interdits d'utilisation à l'intérieur du périmètre de l'école:

planches à roulettes, patins à roues alignées, vélos, cartes et jetons de collection, crayons du genre pointeurs laser, jeux électroniques, radios, baladeurs, agendas électroniques, téléphones cellulaires, téléavertisseurs, pistolets à eau, tire-pois, canifs, couteaux, superballe, pétards, briquets, allumettes, chaînes...

Nous confisquerons automatiquement ces objets et n'assumerons aucune responsabilité quant à la perte, le vol ou le bris de ceux-ci. Les objets non pertinents au travail scolaire sont interdits à moins d'une autorisation spéciale des enseignants ou des éducatrices.

17 COUR D'ÉCOLE

Aucun jeu provenant de la maison n'est permis dans la cour d'école. **L'école fournira tout le matériel pour les jeux** aux récréations et à l'heure du midi.

18 OBJETS PERDUS/TROUVÉS/BRISÉS

Les objets "trouvés" sont déposés dans une boîte prévue à cet effet. Avant de les y déposer, on vérifie s'il y a un nom d'inscrit dessus. Dans l'affirmative, on remet l'objet à son propriétaire. Il est donc avantageux de marquer ses effets et ses vêtements. À noter que si vous avez la malchance de perdre un bijou, s'il est retrouvé, on le dépose au secrétariat.

Toutefois, nous désirons vous rappeler que l'école ne se tient pas responsable des articles ou objets que l'élève apporte à l'école.

Que ce soit pour un bris ou un vol, vous devez avoir recours à vos assurances personnelles.

Après un certain temps, les vêtements non réclamés seront envoyés à un organisme d'aide de Chambly ou déposés dans la boîte Certex dans le stationnement de l'école.

19 RÈGLES D'ADMISSION AU TRANSPORT DES ÉLÈVES

Pour bénéficier du transport scolaire le matin et le soir, un élève du primaire doit résider à plus de 1,6 km de l'école. Pour le préscolaire, un élève résidant à plus de 0,8 km peut bénéficier du transport scolaire matin et soir.

20 RESPONSABILITÉ DES PARENTS

Dans le sens reconnu par le Code civil du Québec, les parents délèguent aux éducateurs une partie de leurs responsabilités à l'égard de l'éducation de leurs enfants. Ils conservent non seulement un droit de regard, mais aussi des responsabilités face à l'école :

- Assurer la fréquentation scolaire de leur enfant et justifier leur absence et leur retard;
- Collaborer avec l'école en cas de difficulté ;
- Prendre connaissance des rapports d'évaluation et des travaux de l'élève lorsque cela est requis;

- Transmettre toute donnée qui assure la sécurité et la santé de l'enfant ;
- Participer, dans la mesure du possible, aux activités prévues pour les parents.

20.1 SANTÉ

Si votre enfant est malade, nous communiquerons avec vous afin de le retourner à la maison. Les parents ont la responsabilité de ne pas envoyer un enfant malade à l'école. Si votre enfant s'est blessé à la maison, il doit être soigné à domicile.

20.2 ACCIDENT OU MALADIE

Les blessures légères sont soignées à l'école. Si votre enfant manifeste des signes de maladie ou s'il est victime d'un accident grave à l'école, le personnel de l'école prendra les mesures nécessaires pour voir à donner les soins à l'élève. L'école communiquera immédiatement avec vous. Dès le début de l'année, il est très important que vous complétiez la « fiche personnelle de l'élève, en cas d'urgence ». Vous devez y inscrire un numéro de téléphone qui nous permettrait de communiquer avec une personne responsable en cas d'urgence. Il est important d'informer le secrétariat pour tout changement d'adresse et de numéro de téléphone.

Aucun élève ne peut quitter l'école sans que vous en soyez informés au préalable sauf en cas extrême qui nécessiterait un transport rapide en ambulance et que nous n'ayons pu vous joindre. En l'absence des parents, une personne désignée par ces derniers peut répondre de l'enfant. Si un transport en ambulance est nécessaire, celui-ci sera aux frais des parents.

20.3 ALIMENTATION-COLLATIONS

À l'école Carignan-Salières, nous nous soucions de la santé et de l'alimentation de nos jeunes. À ce sujet, nous encourageons l'application du Guide alimentaire canadien ainsi que la nouvelle politique alimentaire en vigueur dans les écoles de la province. Nous recommandons que l'enfant apporte à l'école des fruits, des légumes, produits laitiers ou toute collation bonne pour la santé. Les collations sont prises dans les classes. Les aliments contenant des noix ou des arachides sont à éviter.

20.4 ALLERGIES

Certains élèves de l'école souffrent d'allergies alimentaires. Comme vous le savez, le contact avec l'aliment allergène peut être dangereux, voire mortel pour ces enfants. À cet effet, nous vous demandons de bien vouloir conscientiser vos jeunes et nous demandons aux enfants de ne pas partager de leur collation ou leur dîner avec les autres afin de diminuer les risques d'accident. Aussi, les aliments contenant des noix ou des arachides sont à éviter.

NOUS RECOMMANDONS QUE L'ENFANT ALLERGIQUE PORTE SON ÉPIPEN SUR LUI/ELLE.

20.5 VACCINATION

En tant que parent, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant. La vaccination constitue la meilleure façon de prévenir certaines maladies chez l'individu. Notez que le CLSC se déplace à l'école afin de vacciner les élèves de 4^e année contre l'hépatite B et le VPH. La vaccination des élèves de 4^e année aura lieu aux dates suivantes : 26 septembre 2018 et 27 mars 2019.

21 SÉCURITÉ ET TRANSPORT DES ÉLÈVES

VOICI QUELQUES RÈGLES À OBSERVER EN CE QUI CONCERNE LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Aucune voiture dans le débarcadère du 30 août 2018 au 21 juin 2019, de 8 h 00 à 18 h 00 et ce, du lundi au vendredi.

À la sortie des classes, ne donnez pas rendez-vous à votre enfant dans le débarcadère; cette rue est réservée aux autobus. Par mesure de sécurité, il est préférable de venir chercher votre enfant en lui donnant rendez-vous dans le stationnement de l'école près de la porte du service de garde.

Priorité absolue aux autobus scolaires. S'il vous plaît, respectez les traverses piétonnières.

Endroit où faire descendre les jeunes; nous vous demandons de bien vouloir faire débarquer vos enfants sur le trottoir près de l'entrée de la cour d'école, le matin.

Attention aux manœuvres dangereuses. Évitez de reculer.

22 SERVICE DE GARDE

Les parents qui veulent utiliser le service de garde de l'école pour leurs enfants, en dehors des heures de classe, peuvent obtenir des informations supplémentaires en tout temps en contactant madame Anne Jourdain au : 450-461-1187 poste 13160.

Le service de garde est ouvert les jours de classe et lors des journées pédagogiques

Matin 6 h 45 à 8 h 25

Midi 11 h 50 à 13 h 07

Soir 14 h 32 à 18 h 00

23 SORTIES LORS D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES

Lors des sorties éducatives, une autorisation écrite des parents est nécessaire pour assurer la participation de votre enfant à l'activité ainsi que pour assurer le transport des élèves par des parents bénévoles.

24 TENUE VESTIMENTAIRE

L'école, pour respecter son caractère de lieu public, exige que nous demandions aux élèves de porter une tenue vestimentaire décente (un vêtement dévoilant indécemment les parties du corps est interdit), propre, acceptable et adaptée selon les lieux, les activités et la température. Ces règles sont une marque de respect pour les autres et pour soi-même.

Les chaussures doivent permettre à l'enfant de jouer sans risque de se blesser ou de nuire au développement correct du squelette et de la musculature : avoir des chaussures attachées.

Il faut aussi, bien sûr, continuer à éviter les vêtements et accessoires (chaînes ...) porteurs de messages qui vont à l'encontre des valeurs éducatives prônées par l'école primaire que nous sommes : prohibition totale de messages violents, sexistes et sexuels, de morbidité, de même que de consommations inappropriées (publicités de bière, de drogues, de cigarettes ou autre du même genre).

Aux jours de pluie, de neige mouillée ou de dégel, quelques enfants se retrouvent accidentellement avec les vêtements trempés. Il serait alors intéressant que chaque enfant laisse dans son casier des vêtements de rechange pour pallier aux inconvénients.

De plus, nous vous demandons de vous assurer que votre enfant soit vêtu en fonction des conditions climatiques.

Voici la tenue vestimentaire obligatoire pour le cours d'éducation physique : espadrilles (souliers de sport : pas de « type skate »), short ou pantalon sport, chandail à manche courte (gaminet), cheveux attachés, pas de bijoux. Les vêtements doivent être déposés dans un sac. Il est fortement recommandé d'identifier au nom de l'enfant les vêtements et le sac d'éducation physique.

25 POLITIQUE SUR LES MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE

25.1 : VOUS DEVEZ AVISER L'ÉCOLE !

- Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse, si tel est le cas, en aviser l'école. L'infirmière du CLSC en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements et répondre à vos questions.
- L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies infectieuses, le médecin peut vous demander de retarder le retour à l'école afin d'éviter la transmission à d'autres personnes.
- Si votre enfant présente une condition médicale particulière telle que l'immunosuppression, veuillez discuter avec votre médecin des maladies contagieuses à risque et s'il vous plaît nous en aviser.

25.2 LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

- En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant. La vaccination constitue la meilleure façon de prévenir certaines maladies chez l'individu.
- Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons et l'haemophilus influenza de type B. Pour les enfants de plus de 10 ans, s'ajoute le vaccin contre l'hépatite B. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CLSC ou votre médecin traitant et compléter la vaccination si nécessaire.
- Par ailleurs, quelques mesures d'hygiène aident aussi à prévenir la transmission des maladies infectieuses. Se laver les mains, éviter le contact avec du sang d'une autre personne, etc. représente des actions simples qui visent tous les individus, sans exception, puisque toute personne peut transmettre une maladie infectieuse.

26 LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À L'ÉCOLE

- Coqueluche

- Diphtérie
- Érythème infectieux (5^e maladie)
- Gale
- Hépatite
- Impétigo
- Méningite
- Oreillons
- Pédiculose (poux)
- Rougeole
- Rubéole
- Tuberculose
- Varicelle (picote)
- Grippe A (H1N1)

Note : Il est souhaitable que votre médecin vous remette le diagnostic inscrit sur une feuille de prescription signée s'il s'agit de la varicelle. Cette feuille sera acheminée à l'infirmière scolaire par l'intermédiaire de l'école.

27 UN DERNIER MOT

Votre collaboration nous est essentielle pour assurer des services de qualité à votre enfant et pour maintenir le bon fonctionnement de l'école. Vous pouvez contribuer à la réussite de votre enfant principalement :

- En le motivant et en l'encourageant;
- En le soutenant dans ses efforts;
- En supervisant ses travaux scolaires à la maison;
- En l'encourageant à participer activement à tous ses cours;
- En favorisant son respect des règlements de l'école;
- En valorisant ses comportements et ses attitudes positives;
- En renouvelant ses effets scolaires au besoin;
- En entretenant les livres mis à sa disposition.

Tous ces petits gestes ou ces petites actions contribuent à la qualité de vie des élèves à l'école et favorisent la réussite de votre enfant.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration et nous sommes persuadés que cette année scolaire 2018-2019 sera remplie de satisfaction et de belles réussites. Nous vous remercions du temps consacré à la lecture de ce document et nous demeurons à votre disposition si vous avez besoin d'autres informations.

L'équipe de l'école Carignan-Salières